



« *Quand une politique a réussi c'est qu'elle a changé le Monde et puisque le Monde a changé, alors il faut changer de politique.* »
Edgar PISANI

Une trajectoire

le défi

C'est en s'appuyant sur un **modèle agricole respectueux de l'environnement, de la santé publique et des paysanneries du monde** que la France pourra participer au **défi alimentaire mondial**.

dans les pas de l'Accord de Paris

Elle ne le fera pas sans **lutter contre le changement climatique, qui est un enjeu majeur imposant des transformations en profondeur**. Conformément aux engagements pris par la France lors de la COP21 avec l'Accord de Paris sur le climat, l'agriculture et l'alimentation doivent contribuer à son **atténuation**, elles doivent également s'y **adapter**.

une seule santé

La gestion des ressources naturelles doit impérativement être améliorée, leur utilisation doit être optimisée pour réduire les intrants en garantissant leur gestion durable. **La santé dans son acception la plus large** (« *One Health* », santé-environnement...) doit être protégée ainsi que **l'environnement dans ses différents compartiments** (eau, air, sol, biodiversité), en faisant de cette performance sanitaire et environnementale un levier de **performance économique**.

leader de l'agro-écologie

La France doit ainsi devenir le leader européen de l'agro-écologie. Il convient de réaffirmer la transition agroécologique comme pivot de la transformation du système agricole et alimentaire français, de l'amont à l'aval. La mondialisation impose de **la porter aux niveaux européen et international**. **Cette transformation doit garantir la diversité des modèles agricoles français**, qui fait la force de l'agriculture de notre pays et participe de façon primordiale à la résilience et à la vitalité de nos territoires.

la reconquête

La reconquête du marché intérieur offre de nombreuses opportunités pour les filières agricoles françaises. Aujourd'hui, la demande intérieure n'est en effet satisfaite, dans bien des domaines de l'alimentation animale et humaine, que par un recours important à l'importation (produits Bio animaux et végétaux, légumineuses, miel, poulet, alimentation animale...).

3 tiers en 2030

Il paraît atteignable, avec une production agricole constituée pour **un tiers de produits Bio, un tiers de produits équivalents à la Haute Valeur Environnementale -HVE- et un tiers de produits bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2**, d'offrir en 2030 une « **nourriture de toutes les qualités** » (durable, saine, diversifiée et de qualité) à tous les consommateurs.

Des leviers

Les pouvoirs publics, les entreprises et les filières, les territoires constituent les trois piliers de l'action à conduire, qui impose un dialogue permanent entre eux.

Il faut un contrat de long terme, c'est-à-dire des objectifs partagés et vérifiables, cela passe par **un double calendrier** : l'horizon d'atteinte des objectifs est fixé à **2030**, avec des jalons, notamment **2022** (année à la fois de la fin du quinquennat et du déploiement de la nouvelle PAC). **Il faudra s'y tenir**, ce qui signifie de la **stabilité dans le temps et la cohérence des politiques publiques, et leur mise en synergie avec les dynamiques privées et les actions territoriales**.

Pour réussir, l'action doit être systémique : il faut agir à tous les niveaux, de façon coordonnée, cohérente, en complémentarité : *« le verrouillage étant systémique, le déverrouillage doit l'être aussi »*

- Les politiques publiques, réglementaires et financières, à tous les niveaux dans les différents secteurs (ex : agriculture, environnement) doivent être cohérentes, elles concernent l'Europe, l'État et les collectivités locales, notamment les régions du fait de leurs compétences (gestion des fonds structurels, aménagement du territoire, économie).
- Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'initiative privée. L'action publique et l'initiative privée doivent être complémentaires.
- Les filières doivent s'organiser, se mobiliser, la R&D être en appui. L'engagement de l'aval dans la transition est essentiel.
- Un nouveau type de contrats de filière doit être développé, à la fois « contrats de loyauté » et plans de progrès, pour accélérer la généralisation de l'agro-écologie et l'évolution des pratiques, et assurer la juste rémunération des agriculteurs, celle qui intègre le prix du développement durable, de la protection de l'environnement.
- Le territoire est un maillon majeur de synergie de l'action publique et l'action privée.

Trois illustrations : mettre les outils financiers européens, nationaux, locaux au service de la transition écologique et solidaire ; faire de la restauration collective un acteur exemplaire ; intégrer les objectifs et les moyens de la transition écologique et solidaire dans les plans de filière.

Nos travaux s'inscrivent entre deux pôles : l'homme et la planète. Une attention particulière doit être accordée à **l'humain** et viser un véritable contrat social entre la société française et son agriculture : emplois, santé et bien-être des acteurs du monde agricole, attractivité du métier et dynamique de l'installation sont au cœur des déterminants de l'action. La **planète** est notre « maison commune ». Une mondialisation juste et loyale est la condition pour la préserver et nourrir ses habitants.

1. Préparer la relève

Le renouvellement des générations dans l'agriculture est une condition *sine qua non* pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale, aménager l'ensemble du territoire.

Cette priorité nationale repose sur des outils de la régulation du marché foncier, fragilisés depuis une décennie. Demain, les règles qui régissent la protection et le partage du sol doivent rendre possible la liberté d'entreprendre « pour tous » et garantir l'usage du foncier comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain au spéculatif, favoriser la diversité au détriment des monopoles.

Pas d'agroécologie sans relève. Pas de relève sans politique foncière juste.

1-A. Protéger et partager le foncier



Indicateur de réussite :
nombre d'installations
par an

Echéance : 2018

Une grande loi foncière doit apporter des solutions nouvelles à l'artificialisation des sols, l'accaparement des terres, à la transparence des sociétés, aux prérogatives des SAFER et aux dérives du travail à façon. Elle doit permettre de clarifier le statut des actifs agricoles et assurer un contrôle efficient de l'Etat.



1-B. Accompagner les nouveaux arrivants



Echéance : 2018

Les nouveaux agriculteurs doivent être accompagnés,

- *tant dans leurs pratiques pour favoriser l'agro-écologie : tutorat, parrainage, parcours d'installation, formation...*
- *que sur le plan financier par des outils nouveaux ou à développer : pépinières d'exploitations, fonds financiers pour des prêts d'honneur, soutien par les filières, financement participatif...*

1-C. Bâtir une politique favorable à l'emploi



Indicateur de réussite :
existence d'un critère

Echéance : au plus tard
2021

Les clés de répartition et les limites posées pour l'octroi des aides publiques, y compris, celles de la PAC, doivent clairement être en faveur de la création d'emploi dans l'agriculture.



2. La France leader européen de l'agro-écologie

Dès 2012, la France s'est engagée résolument dans l'agro-écologie, orientation actée dans la loi d'avenir d'octobre 2014. Elle a porté à l'international cette vision systémique de l'agriculture, favorable aux hommes, aux territoires et à la santé de la planète, avec une déclinaison spécifique avec l'Initiative 4 pour 1000 en faveur du climat et des sols.

Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire de conforter et de donner une nouvelle ambition à l'ensemble des actions du projet agro-écologique et des plans thématiques associés.

2-A. Investir dans la connaissance des sols



Indicateur de réussite :
taux de matière
organique des sols

Il est urgent de retrouver des sols en bonne santé : écosystèmes complexes en constante interaction avec les autres compartiments de notre environnement, des sols en bon état contribuent à la fois à la régulation de l'effet de serre et au stockage de carbone, à la régulation des précipitations et la filtration quantitative et qualitative de l'eau, à une agriculture performante et de qualité, à la richesse de la biodiversité...

Il faut pour cela mieux connaître le fonctionnement des sols et des pratiques agricoles qui permettent d'en assurer la bonne santé.

Les résultats de la recherche devront être largement diffusés, conformément à la stratégie nationale de bonne gestion des sols.

2-B. Intégrer le paysage, dans sa conception large dans la transition agricole



Indicateur de réussite :
linéaires de haies OU
indicateurs
d'infrastructures agro-
écologiques

Echéance : 2022

Il s'agit à la fois de protéger et de valoriser les services écosystémiques des territoires, autour des exploitations. Sont intégrés dans ce champ les infrastructures agro-écologiques, et le rôle qu'elles jouent pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, pour la pollinisation et pour la biodiversité...

2-C. Une PAC au bénéfice de l'agro-écologie



Echéance : 2021

La PAC, dans son premier et son second piliers, devrait mieux reconnaître et soutenir les services environnementaux.

Une innovation serait de s'affranchir autant que possible d'un système normatif trop détaillé au profit d'un soutien à une agriculture intégrée fondée sur l'agro-écologie.



3. La polyculture-élevage comme modèle de référence

La polyculture-élevage est le système qui, du point de vue agroécologique présente le plus d'intérêt. Il contribue par exemple au bouclage des cycles biogéochimiques (sources d'économie, sources de réduction de la pollution). C'est aussi le système qui apparaît le plus résilient à moyen et long termes. Aujourd'hui fragilisé, ce système doit être promu à l'échelle la plus petite possible. Car il est le garant de l'équilibre et de la diversité des modèles agricoles, qui sont une richesse de l'agriculture française.

3-A. Reconnecter cultures et élevage



La mise en synergie des cultures et des élevages de tous types (ruminants et monogastriques), à l'échelle la plus petite possible, permet que ces deux types de production soient mutuellement bénéfiques et profitables sur le plan économique et contribuent à réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement et le climat.

Des fourrages aux effluents, il faut construire un dispositif vertueux d'économie circulaire à toutes les échelles de territoire.

Cela suppose notamment de défendre une armature d'équipements et de services, en amont et en aval des exploitations, propice au maintien et au développement de l'activité d'élevage.

3-B. Préserver de façon effective les surfaces et la qualité des prairies permanentes



Indicateurs de réussite :
superficiés en prairies
permanentes et en pp
remarquables

Echéance : au plus tard
2021

Les évolutions de la consommation vers moins de protéines animales ne doit pas se traduire par une baisse des surfaces en prairies.

En effet, outre qu'elles sont les productions les plus adaptées à certains territoires (montagne, zones humides...), les prairies permanentes, par leur valeur économique et écosystémique, réduisent les consommations d'intrants de synthèse et contribuent à l'atténuation du changement climatique.

Il importe de préserver la superficie en prairies permanentes et de protéger les surfaces qui ont un intérêt écologique important reconnu (biodiversité, lutte contre l'érosion, protection des ressources en eau).

3-C. Allonger les rotations



Indicateur de réussite :
longueur moyenne des
rotations

Echéance : 2021

Les politiques agricoles, dont la PAC, doivent inciter à augmenter le nombre de cultures dans l'assolement avec des rotations plus longues. Les prairies temporaires ont toute leur place dans les rotations.

Ce pourrait être une exigence minimale de la PAC.

La valorisation des petites productions par une collecte, un tri, et une transformation adaptés conditionne l'atteinte de cet objectif.



4. Atteindre l'autonomie en protéines végétales en 2030

L'agriculture française et européenne, qui est largement déficitaire en protéines végétales, est capable de gagner ce défi. Il s'agit de répondre aux attentes des consommateurs en fournissant des protéines végétales aujourd'hui largement importées dans le cadre du changement de comportement alimentaire. La réduction des importations permettra également de lutter contre la déforestation importée. Concernant l'alimentation animale, les besoins vont évoluer, mais les consommateurs attendent des animaux nourris par des productions françaises leur garantissant sans OGM.

4-A. Investir dans une filière performante de légumineuses



Indicateur de réussite :
part des surfaces en
légumineuses

Echéance : dès 2018

Toutes les opportunités existantes pour l'alimentation humaine (répondre aux attentes des consommateurs et à l'évolution des régimes alimentaires) et l'alimentation animale doivent être saisies.

Il convient pour cela d'investir, de façon systémique, dans tous les domaines pour développer la production et la commercialisation des légumineuses à graines et des légumineuses fourragères : R&D, sélection végétale, soutien à la production, collecte, stockage et transformation, valorisation de la plante entière... Pour faciliter la structuration de ces filières, il importe de mobiliser des fonds publics-privés.

4-B. Développer des filières de protéines végétales 100 % origine France et sans OGM



Indicateur de réussite :
taux d'autosuffisance en
protéines végétales

Echéance : 2030

Le développement de ces filières concerne tous les échelons (de l'amont par exemple par la sélection végétale, à la production jusqu'à la collecte et aux capacités de transformation). Il permettra de répondre aux attentes des consommateurs qui veulent des animaux nourris par des produits français et tracés sans OGM.

5. Conquérir des marchés en croissance

En 2030, l'agriculture française pourrait, sous réserve des progrès de la R&D et de l'évolution des marchés, offrir un nouveau visage : un tiers des surfaces en AB, un tiers à un niveau équivalent à la HVE, un tiers à un niveau équivalent à la certification environnementale de niveau 2.

Une échéance intermédiaire en 2022 peut être d'atteindre 15 % des surfaces en bio, 15 % en équivalent HVE et 25 % en équivalent certification environnementale de niveau 2.

Ceux qui veulent s'engager dans une logique contractuelle devront obtenir une certification entrant dans cette dynamique.

Il s'agit de conquérir les marchés en croissance de produits bio et plus respectueux de l'environnement. Les bénéfices économiques et environnementaux possibles pour la santé sont majeurs.

5-A. Un nouveau plan Bio



Indicateur de réussite :
surfaces en bio

Echéance : 2018

Il s'agit d'investir dans tous les leviers, notamment la production, la recherche-développement, l'accompagnement des producteurs et la structuration des filières. Pour faciliter la structuration des filières, il importe de renforcer le fonds Avenir bio et de mobiliser des fonds publics-privés.

Les exploitations des lycées agricoles doivent être exemplaires en la matière.

5-B. HVE : un outil de politiques territoriales à porter au niveau européen



Indicateur de réussite :
surfaces en HVE

HVE devrait devenir, avec l'agriculture biologique, le critère de référence des projets territoriaux.

Son éventuelle adaptation à cette nouvelle ambition ne doit pas se faire au détriment de la cohérence agro-écologique attendue.

Il conviendra, à l'instar de ce qui existe pour la Bio, de porter et de faire reconnaître la HVE au niveau européen dans une logique d'harmonisation.

5-C. 50 % de haute valeur environnementale dont 30% de bio en restauration collective



Indicateur de réussite :
part du bio et de la HVE
dans les cantines

Echéance : 2022

La restauration collective est un levier essentiel pour mettre en œuvre les objectifs en matière de bio et de HVE. Pour traduire l'objectif de servir 50 % de produits bio et issus de circuits courts en 2022, l'atelier propose 30 % de produits bio et 20 % de produits locaux et HVE.



5-D. Verdir les cahiers de charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine



Indicateur de réussite :
SIQO avec bonnes
pratiques

Echéance : 2022

En 2022, les cahiers de charges de tous les signes officiels de qualité et d'origine (hors AB) devraient comporter des mesures agro-écologiques ambitieuses et, autant que possible, satisfaire les critères HVE.



5-E. Faire la mutation des élevages vers une montée en gamme des productions



Indicateur de réussite :

Echéances : 2030
Expé lancée en 2018

Les élevages doivent monter en gamme pour satisfaire les attentes des consommateurs de produits animaux, ce qui suppose une mutation d'une partie d'entre eux.

La baisse de la consommation des protéines animales et la nécessité de préserver les surfaces en herbe l'impose également, en particulier pour les élevages industriels.

Cette mutation passe par une plus grande autonomie alimentaire des exploitations et visera les conditions d'élevage, le bien-être animal, la réduction des impacts sur l'environnement, la qualité (gustative, nutritionnelle, sanitaire...) et une meilleure valorisation économique des produits de l'élevage.

La meilleure connaissance des conditions d'élevage doit permettre une reconnaissance par les consommateurs et les marchés publics. Il est proposé de mettre en place, dès 2018, en concertation avec les filières et les parties prenantes concernées, une expérimentation sur l'étiquetage/l'information des modes d'élevage.

La structuration de filières locales, pour le maintien ou la réintroduction de l'élevage dans les zones de cultures, doit être soutenue par un environnement économique et social et des équipements adaptés.

5-F. Mettre en place un plan fruits et légumes



Echéance : 2030

La consommation de fruits et légumes devrait augmenter pour des raisons de santé publique et d'attentes sociétales.

C'est par ailleurs un des domaines où la sécurité sanitaire et les distorsions de concurrence sont les plus prégnantes dans les changes avec les autres pays.

Pour toutes ces raisons, un plan ambitieux doit être mis en place.

La recherche-développement (sélection variétale, biocontrôle, protection intégrée...) doit être développée pour réduire la consommation de produits phytosanitaires. Les vergers et le maraîchage de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui, d'où les besoins de recherche et d'accompagnement.

Les installations dans ces productions bas intrants et de saison doivent être soutenues, en particulier dans les zones périurbaines (« ceintures vertes ») et dans le cadre de PAT.



6. Ecophyto 2+ : une obligation de résultat

Un accord est désormais établi sur les principaux objectifs du plan Ecophyto 2 (-25 % en 2020, -50 % en 2025). Les principaux constats faits sur ce sujet à l'occasion de la mission parlementaire sur le plan Ecophyto 2 sont plus pertinents que jamais et font consensus. L'enjeu est désormais son déploiement effectif et la mise en œuvre d'actions structurantes telles que la séparation de la vente et du conseil. Revenir aux ambitions initiales de la mission parlementaire Ecophyto suppose que l'obligation collective de résultats se traduise par des engagements de type contractuels pour tous les acteurs associés.

Conformément aux principes de la lutte intégrée, il s'agit maintenant de changer de paradigme et de faire désormais des produits phytosanitaires une solution de dernier recours, à l'image des antibiotiques à usage vétérinaire.

6-A. Accélérer la mise en place des CEPP et du dispositif des 30 000 fermes agro-écologiques



Echéances : 2020 et 2025

Indicateur de réussite : nombre de fiches action CEPP et nombre de CEPP obtenus
Nombre de fermes « 30 000 »

Le dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires et des 30.000 fermes sont les deux nouveautés phares du plan Ecophyto 2 pour généraliser les pratiques ayant fait leur preuve. Il faut les déployer pleinement et sans délai, en levant les freins à leur mise en œuvre, en sortant du caractère expérimental des CEPP et en instaurant, pour ces deux actions, une logique d'obligation de résultats pour les acteurs impliqués (Etat, recherche, chambres consulaires et acteurs du développement, organisations professionnelles et acteurs des filières, dont les exploitants agricoles eux-mêmes).

6-B. Un grand investissement dans l'innovation



Echéance : 2018

Nous devons investir dans l'innovation technologique et mettre en place un plan de déploiement, en veillant à l'accessibilité au plus grand nombre. Un levier d'innovation sociale doit être également inclus dans les travaux de recherche et développement. Les actions visant à promouvoir les leviers agro-écologiques (tels que la rotation des cultures, la valorisation des régulations écologiques, etc. cf. axe 2) doivent être articulées avec un plan de recherche et de diffusion des innovations à fort contenu technologique permettant de réduire l'usage les risques et les impacts : biocontrôle, sélection végétale, outils d'aide à la décision, robotique, numérique, agriculture de précision... L'effort de recherche doit être conséquent et les dispositifs d'accompagnement technique, réglementaire et financier doivent viser le remplacement des matériels les moins performants et favoriser le déploiement des innovations.

6-C. Un conseil indépendant et de qualité



Echéance : loi en 2018

La réussite de la séparation de la vente et du conseil suppose d'assurer un conseil indépendant et de qualité, c'est-à-dire qui contribue à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des risques associés.

Cette séparation doit permettre de lever tout risque de conflit d'intérêt entre le conseil, en termes de stratégie phytosanitaire, et la vente.

Cette séparation ne doit pas affaiblir mais au contraire renforcer le dispositif des CEPP et permettre, avec ce dernier, de développer d'une offre de conseil plus agro-écologique, en phase avec les attentes de l'aval (notamment du consommateur) et déclinant les principes de la protection intégrée des cultures.



7. Un « agenda des solutions »

7-A. Un agenda des solutions au premier trimestre 2018.



Echéance : 31 mars 2018

Il s'agit d'avoir, au 31 mars 2018, des propositions législatives, réglementaires et financières qui permettent de lever les freins aux innovations et les blocages à la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire. Devront être étudiés par exemple :

- l'accès à l'investissement (filiales Bio, filière légumineuses, CUMA...),*
- l'éligibilité au crédit impôt recherche pour les secteurs d'avenir (biocontrôle) et les structures innovantes,*
- la possibilité de qualifier et valoriser la performance écologique d'agro-équipements,*
- certaines règles ou régimes fiscaux (affectation des subventions aux CUMA...).*





8. Jouer collectif

L'agriculture a relevé les défis auxquels elle était confrontée au XX^{ème} siècle en s'appuyant sur la recherche et sur des collectifs d'agriculteurs (de statuts variés) pour innover et déployer le projet de modernisation agricole. Pour gagner la nouvelle révolution du XXI^{ème} siècle, celle de l'agro-écologie pour une alimentation durable, dans un monde plus complexe, plus fluctuant, plus communicant, sous des climats plus aléatoires et une exigence sociétale accrue, le collectif reste un moteur essentiel de progrès économique, écologique et social car il met l'échange, entre pairs ou entre acteurs de projets, au cœur de la dynamique. Pour réussir, l'agriculture de groupe doit s'ouvrir, en associant agriculteurs, entreprises, science, enseignement agricole, société civile, etc.

8-A. Mettre en place un réseau de recherche participative



Echéance : 2018

Les réseaux qui contribuent, sur le terrain, à produire des connaissances et à partager des savoirs en associant logiques ascendantes et descendantes, doivent être soutenus. Les principes et les moyens du partenariat européen pour l'innovation sont à décliner et à démultiplier pour créer des interfaces permanentes et vivantes entre innovation locale et recherche institutionnelle. Les besoins de recherche sont fixés selon des critères multiples en associant toutes les parties prenantes.

Un investissement massif est nécessaire pour accélérer la mise à disposition de bases de références accessibles et ergonomiques, connectables aux outils de terrain, au bénéfice de l'innovation locale.

La recherche ainsi revisitée, orientée par l'État, ouverte sur des partenariats publics-privés, est confortée par des crédits à prioriser dans le cadre de la PAC et de la recherche européenne « horizon 2020 ».

8-B. Miser sur l'« agriculture de groupe »



Echéance : 2018

Il s'agit d'encourager l'agriculture de groupe par un « paquet » de soutiens réglementaires, financiers et fiscaux spécifiques. GIEE, CUMA, CIVAM, groupes de développement, groupes DEPHY, projet coopératif, groupement d'employeur, etc. Parce qu'on est plus forts, plus résilients ensemble, parce que le collectif permet des économies d'échelle partagées, des expérimentations mutualisées, une diffusion et une confrontation des savoirs, autour d'un projet commun, le groupe doit être favorisé par toutes les politiques publiques de soutien à la transition agricole : investissements et recours à la main d'œuvre, facilitation réglementaire pour l'expérimentation, accompagnement technique, accès à certains financements notamment d'accompagnement aux transitions : aides à la conversion, etc.





9. Développer une culture civique et naturaliste

L'information du grand public en matière d'alimentation durable, respectueuse de l'environnement et protectrice de la santé publique, est insuffisante. Les moyens déployés par la publicité et ceux consacrés à l'éducation à l'alimentation sont très déséquilibrés. Il faut inverser la tendance et développer des espaces et des outils éducatifs pour que l'amélioration des connaissances des consommateurs - d'aujourd'hui et de demain - contribue à renouer un lien de confiance entre agriculture et consommateurs, entre ville et campagne, pour que l'élévation des connaissances des consommateurs contribue à accélérer la généralisation de l'agro-écologie et pour que des achats alimentaires plus éclairés favorisent l'amélioration de la santé des consommateurs et de l'environnement.

9-A. Des messages publics sur l'alimentation durable



Echéance : 2018

Il s'agit de mettre en place une grande campagne de communication sur l'alimentation durable, produite dans le respect de l'environnement, et de disposer de plages réservées à cet effet dans les grands médias, au même titre que les campagnes pour sur la sécurité routière ou les campagnes pour la santé publique : tabac, sida, antibiotiques...)

Cette proposition vise à élargir et mettre en œuvre les dispositions de l'article 18 de la loi d'avenir pour l'agriculture :

« Les campagnes d'informations collectives et génériques pour les produits frais, menées par les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles portant notamment sur la qualité des produits, les bénéfices nutritionnels et usages culinaires des produits, la connaissance des métiers de la filière ou des démarches agro-environnementales, bénéficient d'espaces d'information périodiques gratuits auprès des sociétés publiques de radio et de télévision ».

9-B. Une culture de la nature



Echéance : 2018

Chaque enfant doit faire un parcours pédagogique lui permettant de connaître la source de la nourriture (l'agriculture) et d'en mesurer la portée (lien avec l'environnement, avec la santé).

C'est un enjeu civique et éthique, qui touche au respect de la nature et au respect des hommes à travers les dimensions de partage et de fraternité, auquel l'éducation populaire peut apporter sa pierre aux côtés de l'éducation nationale. L'agriculture et l'alimentation sont des thèmes qui peuvent aisément être utilisés dans le cadre de l'éducation nationale car elles peuvent servir de sujet d'étude « intégrateur » pouvant donner lieu à des projets interdisciplinaires et à des activités pratiques.



10. Des contrats de territoires

En complément des contrats de filière, les contrats de territoires doivent être le cadre et le creuset de dialogues et de coopérations inédits entre les acteurs publics et privés, entre les agriculteurs et les autres citoyens autour des enjeux communs d'économie, de santé publique et d'environnement.

10-A. Une nouvelle gouvernance locale



Echéance : 2018

Il s'agit d'instituer sur les enjeux alimentaires, à l'échelle des territoires, un dialogue et un contrat commun qui doivent être pensés comme une politique publique de prévention des conflits et un investissement d'avenir.

Cette innovation pourrait prendre en compte les éléments suivants :

- l'échelle des intercommunalités ou de leurs regroupements ;*
- la généralisation progressive des projets alimentaires territoriaux ;*
- un effort de simplification de la gouvernance en "remembrant" les instances pré-existantes ;*
- une cartographie sommaire des champs de coopération pour reconnecter agriculture et société, action publique et action privée ;*
- un agenda annuel des solutions à réaliser pour redonner confiance aux différentes parties prenantes.*



11. Produits phytosanitaires : un nouveau pacte scientifique et démocratique

La mise sur la marché, la vente et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) sont réglementées dans un cadre organisé au niveau européen (règlement 1107/2009) et décliné au niveau national. Cet encadrement vise à en assurer un usage suffisamment sûr pour la santé publique et pour l'environnement. Les attentes des consommateurs et des citoyens sur cette thématique se sont accrues au cours de la dernière décennie et un certain nombre de cas fortement médiatisés (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.) ont récemment alimenté la controverse sur les procédures d'évaluation et d'autorisation des substances et produits à usage phytosanitaire.

Les propositions qui suivent visent à rétablir le pacte de confiance dans le dispositif réglementaire et institutionnel pour éviter autant que faire se peut les polémiques et la gestion au cas par cas. Elles valent aussi pour les nouvelles technologiques.

11-A. Revalider les procédures



Echéance : 2018

Cette organisation doit garantir, au-delà de l'expertise reconnue de l'ANSES, un dialogue public serein afin qu'in fine les décisions prises soient acceptées par tous.

Au niveau européen, la révision du règlement 1107/2009 qui devrait s'engager prochainement doit être l'occasion d'améliorer le cadre réglementaire et institutionnel européen pour renforcer l'efficacité dans la prise en compte des risques, améliorer la transparence et l'accès aux données, harmoniser les pratiques d'évaluation et de gestion des Etats Membres (cf. axe 12).

Au niveau national, le débat doit s'organiser pour alimenter la réflexion sur les améliorations du cadre européen mais aussi du cadre réglementaire et institutionnel national, y compris le champ de la dimension interministérielle du sujet.

11-B. Créer un fonds d'études autonome



Echéance : 2018

Lorsque les données fournies par le demandeur et la littérature scientifique ne permettent pas de dissiper les controverses sur un nombre limité de cas à forts enjeux (économiques, environnementaux, sanitaires), il serait fait appel à un fond alimenté par les firmes phytosanitaires, qui permettrait aux agences nationales de mener leurs propres études pour produire les connaissances manquantes et conclure quant au niveau de risque. Ce dispositif gagnerait à être positionné au niveau européen.

11-C. Moderniser le débat public



Echéance : 2018

Au niveau national, une mission interministérielle serait chargée de formuler des recommandations sur l'association du public au processus. Seraient notamment étudiés les points suivants :

- *les données évaluées (condition de production et d'accès, etc.),*
- *les procédures d'évaluation,*
- *les modalités de délivrance des AMM et leur contenu,*
- *l'articulation entre les AMM et les dispositions de nature transversale en matière de gestion des risques.*

Cette mission accorderait une attention particulière aux préoccupations touchant aux insectes pollinisateurs et aux services environnementaux qu'ils rendent.

L'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public pourrait être sollicité.



12. Europe-Monde : un cadre loyal et juste

Il y a peu d'aussi grands défis pour la paix et la survie de l'humanité que de penser une agriculture capable de nourrir près de 10 milliards de personnes tout en contribuant positivement à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la planète. Pour prendre part à ce défi mondial, les agriculteurs français ont besoin de régulations. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres.

12-A. Une Europe harmonisée



La construction de la nouvelle PAC pour 2020 doit accompagner la transition agro-écologique et la réduction des inégalités entre les hommes et les territoires dans notre pays. Son budget doit aussi être conçu comme un investissement pour la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Mais cette réforme serait vaine si elle n'allait pas de pair avec une harmonisation sociale, fiscale et réglementaire progressive au sein de l'Union afin que les concurrences déloyales sur les prix constatées aujourd'hui disparaissent et ne ruinent pas l'effet attendu des soutiens financiers de demain.

12-B. Une nouvelle génération de traités internationaux



La France a une place dans le monde, elle ne la défendra ni en tuant les paysanneries des autres pays du monde, ni en créant sur son territoire une catégorie de consommateurs de produits low-cost.

Les accords commerciaux internationaux à venir doivent intégrer la lutte contre le dumping social et environnemental, le respect des souverainetés alimentaires et un juste commerce. La ligne française en matière d'échanges commerciaux doit respecter des limites éthiques : ne pas fragiliser par nos exportations les paysanneries des pays en voie de développement et refuser, à travers nos importations, d'offrir aux citoyens les plus défavorisés des produits de moindre qualité sanitaire.

12-C. Europe et Afrique



Une nouvelle frontière autour de la Méditerranée se joue et impacte notre avenir : climat, sécurité, migrations... La réponse ne peut se limiter à la gestion des crises successives. Une grande politique de co-développement doit être conçue comme un investissement de prévention. A titre d'exemple, l'aide publique au développement, portée à 0,7 %, de notre PIB pourrait prioriser la lutte contre le gaspillage lié au manque d'infrastructures logistiques et de stockage ainsi que le partage de nos savoirs agronomiques et vétérinaires.

12-D. Refuser l'accaparement des terres



L'accès au premier moyen de production que sont les terres est un besoin de tous les agriculteurs de la planète. C'est un combat commun des agriculteurs français et de toutes les paysanneries du monde : partout où il menace, l'accaparement des terres doit être combattu.

« Le Monde aura besoin de toutes les agricultures du monde pour nourrir le monde ».

Edgar PISANI